



Qu'est-ce qu'une obligation perpétuelle (ou perpetuals) ?

Les obligations perpétuelles sont des obligations sans échéance. Elles peuvent donc être éternelles.

Elles sont toutefois généralement assorties d'un **call**. Un call signifie que l'émetteur se réserve le droit, à un certain moment (déterminé à l'émission), de mettre fin à l'emprunt et de rembourser le détenteur de l'obligation à un prix déterminé lui aussi préalablement.

Caractéristiques

Une obligation perpétuelle présente les mêmes caractéristiques qu'une obligation ordinaire.

- L'**émetteur** est l'entité qui émet l'obligation. Cette entité emprunte de l'argent auprès des investisseurs et leur verse en échange un intérêt (**coupon**). Cet intérêt fait généralement l'objet d'un versement annuel.
- Les obligations perpétuelles peuvent également s'assortir d'une **notation** (rating). Celle-ci donne une indication de la solvabilité de l'émetteur au moment de l'émission. Elle est établie par des firmes spécialisées et indépendantes (dont les principales sont Moody's et Standard & Poor's).

Voici les différences entre une obligation perpétuelle et une obligation ordinaire :

- Comme son nom l'indique, une obligation perpétuelle n'a pas de **date d'échéance**.
- Une obligation perpétuelle est généralement assortie d'un **call**. Celui-ci offre à l'émetteur le droit de procéder anticipativement au remboursement de l'obligation sous certaines conditions.
- Si l'émetteur connaît des difficultés financières, la décision peut être prise de réduire les **coupons**, voire de n'en verser aucun. Le coupon n'est donc pas garanti.

- Une obligation perpétuelle présente aussi certaines **caractéristiques d'un placement en actions**. Ce type de placement induit donc un risque nettement supérieur à celui d'une obligation ordinaire.

Attention : veuillez toujours lire attentivement le prospectus avant d'acheter une obligation perpétuelle.

Risques

Risque de change : si vous investissez dans une obligation perpétuelle libellée en devise étrangère, vous courez un risque de change par rapport à l'euro. Le montant en euros que vous percevez en cas de vente ou à l'échéance peut, en raison du cours du change, être supérieur ou inférieur au montant initialement investi.

Risque de liquidité : la liquidité d'une obligation indique si elle se vend facilement ou difficilement sur le marché. Les obligations liquides sont faciles à acheter ou à vendre ; les obligations illiquides le sont beaucoup moins. Ce type d'obligation n'est négociable que sur un marché restreint.

Risque de taux : la valeur d'une obligation dépend fortement de l'évolution du taux du marché. Si le taux augmente, la valeur de l'obligation diminue ; si le taux baisse, la valeur de l'obligation augmente. Plus longue est la durée de l'obligation, plus forte est la baisse ou la hausse de la valeur en cas de changement du taux du marché. Le risque de taux des obligations perpétuelles est donc supérieur à celui d'obligations ordinaires.

Risque d'insolvabilité : la longue durée implique que l'investisseur est exposé durant un long délai au risque de crédit sur l'émetteur, qui peut augmenter par rapport au moment de l'émission ou de l'achat ultérieur. Les obligations perpétuelles sont souvent des obligations très fortement subordonnées. Cela signifie qu'en cas de faillite, les détenteurs d'obligations perpétuelles ne seront remboursés qu'après tous les créanciers, dont les détenteurs d'obligations subordonnées classiques. Dans pareille situation, il est donc très peu probable que vous revoyiez (une partie de) votre mise.

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



Risque spécifique: un titre subordonné émis par des établissements financiers induit un risque accessoire. Ces obligations peuvent en effet, à la demande du régulateur, être en tout ou en partie amorties ou converties en actions si l'établissement n'est plus viable (et ce, pour éviter une faillite) ou est impliqué dans une faillite. Cela signifie que quiconque achète une obligation court le risque de se retrouver au final avec des actions.

La présence d'un call induit également un risque pour l'investisseur: L'émetteur exercera en effet le call lorsqu'il perçoit la possibilité de se financer à meilleur prix. C'est souvent le cas lorsque les taux du marché sont bas. Le détenteur de l'obligation sera alors obligé d'effectuer son réinvestissement à des conditions moins favorables.

Fluctuations: vu qu'en cas de faillite, vous ne percevrez probablement rien, et vu que même le coupon n'est pas toujours garanti en cas de conjoncture difficile, le cours d'une obligation perpétuelle aura un comportement très similaire à celui d'une action. Les fluctuations des cours peuvent dès lors être notables. Voilà pourquoi les obligations perpétuelles sont, en termes de profils de risque, comparées aux actions : leur future valeur n'est en effet pas garantie et le rendement est incertain en cas de conjoncture difficile.

Frais et taxes

Lorsque vous achetez une obligation, vous payez des frais et des taxes qui influencent le rendement de votre obligation.

Frais

Frais de transaction: rémunération de la banque pour son rôle d'intermédiaire lors des opérations effectuées sur le marché secondaire (d'actions et des obligations).

Marge du courtier: service d'exécution d'un ordre (sélection du meilleur prix, accès au marché et exécution) lors d'une opération effectuée sur le marché secondaire.

Frais de change (pour obligations en devises): frais imputés lors d'une opération de change, à l'occasion d'une transaction en devise étrangère avec décompte en euro.

Commission de placement: commission versée à la banque pour rétribuer le placement de l'émission.

Droits de garde: rémunération perçue par la banque pour assurer la conservation d'un titre qu'elle détient pour le compte d'un client.

Taxes

Taxe sur opérations de Bourse (TOB): la taxe sur opérations de bourse (TOB) ou taxe boursière est un impôt dont vous devez vous acquitter lorsque vous achetez ou vendez un produit d'investissement. Par contre, si vous achetez des actions ou des obligations au moment de leur émission, vous ne payez pas de taxe sur opérations de bourse.

Précompte mobilier sur les intérêts et les dividendes: la banque ou l'entreprise qui vous paie les intérêts ou les dividendes verse elle-même le précompte mobilier au fisc. Vous recevez donc les montants nets, c'est-à-dire les intérêts ou les dividendes bruts diminués de l'éventuelle retenue à la source à l'étranger et du précompte mobilier belge. Le précompte mobilier est libératoire : vous n'aurez plus aucun autre impôt à payer, si bien que vous ne devez plus (mais vous pouvez) indiquer ces revenus dans votre déclaration fiscale.

Taxe sur la plus-value: si vous vendez vos obligations avant l'échéance plus cher que ce que vous les avez achetées, vous réalisez une plus-value. Vous ne devez pas payer d'impôts sur cette plus-value.

Envie d'en savoir plus sur les obligations perpétuelles ?

Rendez-vous sur www.wikifin.be ou parcourez notre « Brochure d'information Instruments financiers » sur notre site web www.fintro.be.

Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles (RPM Bruxelles – TVA BE0403.199.702).
E.R. : Charline Van Droogenbroeck, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

FINTRO. PROCHE ET PRO.

fintro.be